



2025

# MEMO **Déchets**

**Votre guide** des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Bossonnens**

s a i d e f



# Informations **générales**



Et aussi sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et l'application

## Horaire

### déchetterie

mercredi 15h à 19h

samedi 9h à 12h

### benne compacteuse

lundi au samedi 6h à 22h

dimanche fermé

Route de l'industrie 20  
1615 Bossonnens

## Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

## site internet

### Swiss Recycling

[www.swissrecycling.ch/fr](http://www.swissrecycling.ch/fr)

## Contact et infos

Administration communale  
Rue du Bourg-Neuf 12  
1615 Bossonnens  
021 947 44 88  
[secretariat@bossonnens.ch](mailto:secretariat@bossonnens.ch)  
[www.bossonnens.ch](http://www.bossonnens.ch)

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**



## Informations diverses



### Déchets verts – gazon :

Le gazon fraîchement coupé est composé de 80% d'eau. Utiliser une tondeuse avec système « mulching » ou une tondeuse robot permet de le laisser sur place, de s'éviter des voyages à la déchetterie tout en recyclant le plus directement possible une matière 100 % biodégradable et de participer de manière active à la maîtrise des coûts.



### Déchets encombrants :

Tous les déchets pouvant entrer dans un sac noir de 110 litres (ou 60 et 35) ne sont pas considérés comme déchets encombrants et doivent dès lors être éliminés dans la benne compacteuse. Être conscient du coût qu'engendrera l'élimination d'un objet lors de son achat et privilégier la durée de vie permettront une meilleure gestion des coûts. De même que donner une seconde vie à un objet en favorisant le troc ou le marché de seconde main sont aussi des solutions allant dans le sens de réduction du volume de déchets.



### Verre trié par couleur :

Le tri par couleur permet de livrer de la matière première utilisée pour la fabrication de nouveau verre, ce qui permet d'économiser une grande part d'énergie nécessaire à la fabrication et de verser une meilleure ristourne que pour le verre mélangé. En cas de manque de qualité, la ristourne sera inférieure et la commune pénalisée.



### DCMI :

La benne mise à disposition ne recueille que les déchets de bricolage et en aucun cas ceux produits par des travaux de construction ou de rénovation. Les entreprises de transports mettent à disposition des bennes depuis 1m3. Vieille vaisselle, porcelaine, vitrage, pots en terre cuites peuvent y être déposés.

## **Adresses utiles pour le recyclage et la récupération :**

En effet, au lieu de jeter d'anciens meubles ou objets, il convient peut-être de penser en priorité aux associations qui récupèrent ces objets pour les revendre à des prix modiques.

### **Pour la récupération de meubles et autres objets tels que vaisselle, disques, etc... :**

#### **Coup d'Pouce**

Route de la Coula 51  
1618 Châtel-St-Denis

021 948 02 30  
cdpChatel@emsol.ch

Horaire :

Matin            lundi fermé  
                     mardi à samedi de 9h à 12h

Après-midi    lundi à vendredi de 13h30 à 17h30  
                     samedi de 13h à 16h

Sur demande, Coup d'Pouce vient chercher vos meubles à domicile. Pour cela il faut contacter préalablement la succursale de Bulle au 026 919 66 26 ou par mail à l'adresse : [cdpBulle@emsol.ch](mailto:cdpBulle@emsol.ch), afin de convenir d'un rendez-vous.

### **Affaires de bébés :**

#### **SOS Futures Mamans**

Grand-Rue 23  
24h/24h  
1618 Châtel-St-Denis

0844 222 333 permanence téléphonique  
[chatelstdenis@sosfuturesmamans.org](mailto:chatelstdenis@sosfuturesmamans.org)

Accueil des mamans et réception de matériel :

Lundi 15h – 18h

Jeudi 8h30 – 11h

Fermé durant les vacances scolaires fribourgeoises, ainsi que les jours fériés.

**Il existe également de nombreux sites internet ou groupes Facebook pour échanger ou pour donner des objets, habits, jouets, etc...**



# Comment bien trier ?



## Ordures ménagères

Déchets entrant dans un sac de 110 litres: à déposer dans la benne compacteuse. Couches-culottes : dans des sacs plastique transparents à déposer dans le conteneur à l'intérieur de la déchetterie.



## Litière de chat

A mettre dans les sacs poubelle. NE PAS DEPOSER DANS LA BENNE DES DECHETS INERTES.



## Déchets encombrants combustibles

Seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle de 110 litres sont admis. Le bois et le métal doivent être séparés et placés dans la benne correspondante.



## Bois

Meubles en bois démontés, le bois traité est accepté. ATTENTION : le bois devra être séparé des pièces métalliques, clous, charnières, crochets, etc...



## Flacons en plastique avec bouchon

A mettre dans le sac-poubelle des ordures ménagères ou peuvent être rapportés aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération.



## Papier et carton

Ne doit contenir aucune impureté (plastique, sagex, aluminium), ni être maculé de graisse ou autre substance. Les cartons doivent obligatoirement être pliés.



## Déchets de jardin

Gazon, feuilles mortes, déchets organiques du ménage tels que épluchures, marc de café ou thé, coquilles d'oeuf. Branches : à déposer à l'endroit prévu à cet effet à la déchetterie.



## Verre

A trier par couleur : vert - blanc - brun. Les bouchons et autres capsules doivent être retirés. Exclus : objets en porcelaine ou en céramique qui doivent être déposés dans la benne des DCMI.



## Verre plat

Le verre plat, les miroirs, ainsi que les fenêtres séparées de leur cadre doivent être déposés dans la benne des DCMI.



## Ferraille (objets métalliques)

Tout élément métallique est accepté. Les éventuels éléments en plastique doivent être enlevés et déposés dans les déchets encombrants ou dans un sac-poubelle.



## Aluminium

Canettes de boissons. IMPORTANT : les presser au moyen des presses prévues à cet effet avant qu'elles ne tombent dans le sac plastique, dans le but d'en réduire le volume et d'ainsi optimiser au maximum les



## Aluminium et boîtes de conserve

Barquettes, boîtes de conserve, feuilles d'aluminium, aérosols à vider complètement. Les boîtes et récipients propres et écrasés au moyen des presses afin d'en réduire le volume et d'ainsi optimiser au max



## Sagex

Emballages de sagex, polystyrène expansé, en morceaux moulés ou en chips. EXCLUS : Chips en plastique ou en mousse - Protections en mousse - sagex de couleur.



## Déchets inertes (petites quantités)

Les matériaux tels que céramique, carrelage, briques, tuiles, terre remblai, pierres de jardin sont acceptés en petite quantité. Uniquement pour les particuliers et les travaux de bricolage.



## Vaisselle (porcelaine)

A déposer dans la benne des DCMI (déchets de construction et matériaux inertes)



## Huiles minérales et végétales

Les huiles minérales (de moteur) et les huiles végétales (de cuisine) ne doivent pas être mélangées. Aucun liquide étranger, tel que carburant, solvant, pétrole, etc. n'est accepté.



## Capsules en alu

A déposer directement à l'emplacement prévu à la déchetterie.



## Cartouches d'encre pour imprimantes

Modules de toner et cartouches d'encre d'imprimantes sont à déposer à l'endroit prévu à la déchetterie.



## Piles et accumulateurs

A déposer directement à l'emplacement prévu à la déchetterie. EXCLU : batteries de voitures à retourner aux commerçants, les batteries sont reprises par les garagistes.



## Textiles et chaussures

Dans le conteneur mis à votre disposition par la Croix-Rouge Fribourgeoise. Merci d'y déposer vos habits propres et en bon état dans des sacs en plastique fermés.



## Médicaments

Tous les médicaments périmés. EXCLU : les tubes et pots de crèmes diverses qui sont à jeter avec les déchets incinérables.



## Appareils électriques et électroniques

ATTENTION : les appareils électriques et électroniques sont récupérés à la déchetterie de manière différenciée. Il est demandé de séparer le matériel électrique du matériel électronique.



## Déchets spéciaux des ménages

Sont acceptés uniquement les déchets provenant des particuliers et des travaux de bricolage. Suivant le type de déchets spéciaux, suivre les indications mentionnées à la déchetterie.



## Tubes lumineux (néon) / LED

A déposer à l'emplacement prévu à la déchetterie, inclus les ampoules halogènes ou fluorescentes. NON ADMIS : ampoules incandescentes à mettre avec les déchets ménagers.

## Les types de déchets



## PET

A déposer dans le container PET à la déchetterie communale. Tous les flacons en PET sauf ceux ayant contenu de l'huile ou des substances non-alimentaires (produits de nettoyage, etc...)



## Pneus

Vos anciens pneus doivent être repris par votre garagiste.



## Dépouilles d'animaux

Centre collecteur des déchets animaux au SVD, Rue du Collège 44, 1815 Clarens ou Centre d'incinération des déchets carnés, En Bronjon, 1510 Moudon

## Quelques conseils

- Prenez le temps de bien lire le mémo-déchets.
- Nettoyez bien tous les déchets triés et évitez ainsi les mauvaises odeurs.
- Optimisez les déplacements à la déchetterie en y amenant un maximum de déchets lorsque vous vous y rendez.
- Choisissez des produits dont l'emballage est recyclable.
- Compostez vos déchets organiques.
- En cas de questions, n'hésitez pas à demander conseil aux employés de la déchetterie.

## Taxe annuelle

La taxe de base couvre les frais de collecte et de transport ainsi que ceux afférents aux collectes sélectives (mise en place des infrastructures, exploitation, renouvellement des installations, etc.), pour autant qu'ils ne soient pas couverts par la taxe au poids.

La taxe de base annuelle est fixée à :

- Fr. 120.00 par ménage de plus d'une personne
- Fr. 50.00 par ménage d'une personne

**La taxe de base pour les commerces**, entreprises et institutions dont l'exploitation entraîne un surcroît de déchets recyclables est fixée au maximum à Fr. 2'000.00.

D'autre part, une taxe maximale de Fr. 40.00 par année sera perçue pour les **résidences secondaires**.

La taxe au poids s'applique aux ordures ménagères.

## Jours fériés 2024-2025

La déchetterie est fermée aux dates suivantes :

- Noël 2024                      mercredi 25 décembre 2024
- Nouvel An 2025                mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Toussaint                        samedi 1<sup>er</sup> novembre 2025
- Noël 2025                        mercredi 24 décembre 2025
- Nouvel An 2025                mercredi 31 décembre 2025

## Objectifs

**Mon réflexe tri à la source :**

Quand je fais mes achats ...

- J'en profite pour ramener aux magasins dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc...
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économiques en emballage, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.
- Lors de mon passage à la pharmacie, je profite de rapporter les médicaments périmés ou dont je n'ai plus besoin.

**Ma contribution financière**

A l'achat de certains articles, je paie une taxe anticipée de recyclage (TAR) comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (piles, appareils électroniques et électriques, etc...)

**D'avance merci de privilégier en priorité le retour au lieu d'achat pour les déchets ci-dessus.**